

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2018

Présent-e-s :

M.	John	Gyger	DCe	Président
M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
Mme	Sonia	Cathrein	LR+	Conseillère
M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
Mme	Véronique	Crettenand	DCe	Conseillère
M.	Daniel	Fischer	DCe	Conseiller
M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
Mme	Estelle	Guex-Crosier	DCe	Conseillère
M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Conseiller
Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Conseillère
M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
Mme	Corinne	Sirusas Peduzzi	DCe	Conseillère
M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller

M.	Alain	Walder	DCe	Maire
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe

M.	Claude	Crottaz		Secrétaire général
----	--------	---------	--	--------------------

Excusé-e-s :

M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Vice-président
M.	Benoît	Gaud	DCe	Secrétaire bureau
M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère

Procès-verbaliste :

Mme	Frédérique	Barbe
-----	------------	-------

DCe : Démocrate-chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

Après avoir prié l'assemblée de se lever et avoir formulé l'exhortation suivante : « Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la citée qui nous a confié ses destinées », **M. John Gyger**, président, excuse l'absence de Mme M. Barrillier et de MM. B. Gaud et J.-C. Marchand. Il ouvre la séance à 20h45.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. D. Fischer, pour le groupe DC et Entente, demande que la résolution, dont le titre est « Pour le maintien d'un office postal à Croix-de-Rozon », soit portée à l'ordre du jour de la présente séance ce qui est accepté à l'unanimité, soit par 12 voix.

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 15 novembre 2017
- III. Prestation de serment d'Estelle GUEX-CROSIER
- IV. Communications du Bureau du Conseil municipal
- V. Communications du maire et des adjoints
- VI. Rapport des présidents de commissions
- VII. Rapport de commissions :
 - VII.1 *Sociale et culture* : attribution de l'aide sociale en Suisse 2017.
Rapporteur : Daniel FISCHER
 - VII.2 *Environnement et développement durable* : attribution de l'aide au développement à l'étranger en 2017. Rapporteur : Daniel FISCHER
- VIII. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VIII.1 P-D-1428 Crédit d'investissement de CHF 130'000 destiné à des travaux de réfection et au renouvellement des places de jeux communales
 - VIII.2 P-D-1429 *Crédit supplémentaire de fonctionnement 2018 de CHF 15'000 destiné à soutenir l'activité du Centre de réadaptation des rapaces*
 - VIII.3 P-D-1430 Crédit d'investissement de CHF 1'350'000 destiné à la transformation de l'ancienne cure en nouvelle mairie
 - VIII.4 P-D-1431 Crédit d'investissement de CHF 165'000 destiné à la réalisation d'un groupe sanitaire au rez de la Commanderie de Compesières
 - VIII.5 P-D-1432 Crédit d'investissement de CHF 30'000 destiné à l'acquisition de 40 panneaux d'exposition
 - VIII.6 P-D-1433 Crédit d'étude de CHF 25'000 visant à obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de points de collecte et d'éco-points
 - VII.7 P-R-1044 Pour le maintien d'un office postal à Croix-de-Rozon.
- IX. Décisions de l'AG de l'ACG du 22 novembre 2017 sujettes à opposition des Conseils municipaux
- X. Propositions individuelles, questions et divers
- XI. Calendrier

➔ **L'ordre du jour modifié de la présente séance est approuvé à l'unanimité.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2017

- ➔ N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 15 novembre est approuvé avec remerciements à son auteur.

III PRESTATION DE SERMENT

Le président prie Mme Estelle Guex-Crosier et l'assemblée de bien vouloir se lever pendant qu'il donne lecture de la formule consacrée, prévue à l'art. 2 du règlement du Conseil municipal, et extraite de l'art. 8 (B 6-05) de la loi sur l'administration des communes :

« Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève, d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge. De garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

Le président prend acte, sous les applaudissements de l'assemblée, du serment de Mme E. Guex-Crosier à laquelle il souhaite une cordiale bienvenue. Il l'informe que le tutoiement est de rigueur au sein du Conseil municipal.

IV COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

1. M. Jean-Claude Marchand sera absent du Conseil municipal, pour des raisons de santé, jusqu'au 1^{er} mars prochain. Dans l'intervalle, M. M. Goldschmid assurera la présidence de la commission Environnement et développement durable.
2. Une pétition en faveur de la mobilité douce, initiée par deux médecins membres du comité de Pro-Vélo Genève, a été adressée à Monsieur le maire et transmise au Bureau du Conseil municipal pour information. Le courrier l'accompagnant et daté du 15 novembre 2017 est lu à l'assemblée.

M. A. Walder suggère que le Conseil municipal prenne position quant à cette pétition et qu'un accusé de réception soit, dans un premier temps, rédigé.

M. J. Zwicky propose que cette pétition soit renvoyée en commission de l'aménagement.

Selon **M. C. Creffield**, la commission des routes et emplacements communaux paraît mieux appropriés pour traiter de cette requête.

Si le Conseil municipal souhaite débattre dans le détail, la commission des routes et emplacements communaux est un bon choix. En revanche, selon **M. J. Zwicky**, elle peut également être abordée d'une manière plus globale, en se référant au plan directeur communal, par la commission de l'aménagement.

Selon **M. A. Krasnosselski**, cette pétition peut être traitée de deux manières : soit par une étude des infrastructures à mettre en place, soit par une sensibilisation de la population à la pratique du vélo.

Se référant au courrier qui accompagne la pétition, **M. A. Walder** cite « ... *que vous vous engagiez à nos côtés en faveur du développement de la pratique du vélo* » ; soit l'incitation à l'utilisation du vélo et non une planification de l'augmentation du nombre de pistes cyclables.

Dans le texte de la pétition, **M. J. Zwicky** relève « *que les autorités communales et cantonales inscrivent en priorité dans leur agenda le développement de l'aménagement cyclable sécurisé ...* ».

➔ **Un renvoi en commission de l'aménagement est accepté à l'unanimité, soit par 13 voix pour.**

3. Réception d'un courrier du comité Stop TISA – Genève, daté du 16 novembre 2017 consultable sur CMNet.

M. A. Walder rappelle qu'une résolution à ce sujet a été prise par le Conseil municipal en date du 15 mai 2015. Cette résolution R-1037 est également consultable sur CMNet.

Particulièrement intéressés par ce dossier, **Mme V. Crettenand** et **M. J. Zwicky** se saisissent du dossier. Dans ce sens, M. J. Zwicky aimerait recevoir une copie de la résolution qui a été prise par la commune du Grand-Saconnex et qui est citée dans le courrier du comité Stop TISA – Genève.

4. Article du 18 janvier 2018 dans le GHI (Genève Home Information) intitulé : « *Bardonnex – Troinex, trop d'élèves frontaliers* ». dont le président donne lecture : « *Bardonnex et Troinex aimeraient réduire le nombre d'élèves frontaliers dans leurs écoles, chiffré, respectivement, à 19,5% et 12,14% des effectifs. Les deux maires ont écrit au Conseil d'État pour lui demander de répartir une partie de ces enfants dans les communes avoisinantes. L'autre solution consisterait à leur allouer des moyens financiers, alternative qui leur permettrait d'accueillir ces écoliers exogènes sans grever leur budget* ».
5. Le président invite les membres du Conseil municipal à prendre connaissance du billet publié par M. O. Emery, sur son blog « Vu de Landecy » hébergé par la Tribune de Genève. Sa missive fait référence à la présentation publique du projet d'aménagement de mesures de ralentissement dans le village de Landecy.

V COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1. Projet de liaisons L1-L2 – Genève Sud

Le projet de loi pour la réalisation de la route de liaisons L1-L2 a été déposé au Grand Conseil. À cet effet, **M. A. Walder** indique que l'Exécutif, *in corpore*, a été auditionné ce jour par la commission des travaux qui planche sur ledit projet de loi. Cette dernière souhaitait connaître l'intérêt de la réalisation de cette desserte pour la commune de Bardonnex et avoir la confirmation de son soutien financier inconditionnel contrairement à d'autres communes qui ont émis des conditions. Il précise que les communes de Plan-les-Ouates, Troinex et Veyrier ont déjà été auditionnées. L'une d'entre elles, défavorable au projet, n'a pas manqué de le faire remarquer. L'Exécutif a fait état d'une certaine solidarité qui prévalait et l'importance de trouver des solutions, non pas à l'échelon purement communal, mais en ayant une vision plus élargie des incidences de l'abondance du flux automobile. Selon M. A. Walder, il ne suffit pas d'encaisser les impôts sur les sociétés et entreprises communales pour considérer que la problématique liée à leurs infrastructures est réglée.

À ce jour, Veyrier, Lancy et Carouge ont voté en faveur du financement du projet sous réserve que les autres communes concernées participent également ; Troinex et Bardonnex ont voté sans condition. Sur les dix millions attendus par le canton, seul 3.3 millions sont actuellement assurés.

Plan-les-Ouates n'a pas voté et exige encore aujourd'hui une desserte entièrement enterrée alors même qu'il a été démontré par les experts qu'elle était plus préjudiciable pour l'environnement. Rapportant les dires du président de la commission des travaux du Grand Conseil, Plan-les-Ouates veut non seulement enterrer la route, mais le projet avec.

Il a également été demandé à l'Exécutif ce qu'il envisageait faire si cette route de liaisons ne devait pas se réaliser. Ce dernier a indiqué qu'il réfléchirait alors probablement à prendre des mesures de jugulation du trafic, telles que celle mise en place en Champagne genevoise, ce pour autant que le Canton lui en laisse la possibilité.

2. Projet de plan de site de Compesières et modification de zone

La période de recours, relative au plan de site de Compesières, a pris fin le 25 janvier dernier. Bien qu'ayant reçu copie d'un recours déposé au département, ce dernier n'a, pour l'heure, pas réagi.

Concernant plus particulièrement la modification de zone, **M. A. Walder** informe que l'Exécutif a été auditionné par la commission cantonale de l'aménagement. Cette rencontre s'étant bien déroulée, il espère que le projet sera prochainement présenté au Grand Conseil.

3. Cartes journalières CFF

Le décompte des ventes a été établi et le manque à gagner en 2017 se monte à CHF 4'438 pour couvrir le coût d'achat des quatre abonnements qui s'est élevé à CHF 53'200. Ceci s'explique peut-être par la grande amélioration de l'application des CFF qui permet l'acquisition aisée de billets dégriffés.

M. A. Walder indique que la commune a d'ores et déjà acquis quatre abonnements pour l'année 2018 mais qu'elle réfléchira, si la situation perdure, à probablement réduire son offre en 2019.

4. Ecole de Compesières – élèves hors commune

Dans un article paru dans le *20 minutes*, il était écrit que le Conseil d'État avait décidé, en raison de plaintes reçues des communes, de diminuer le nombre de dérogations accordées ce qui avait finalement permis de faire une économie de 40 millions. N'ayant pas apprécié que la faute soit rejetée sur les communes, **M. A. Walder** a appelé la journaliste afin de lui préciser que la commune de Bardonnex n'était pas contre les dérogations mais qu'elle souhaitait que ces dernières soient planifiées équitablement et qu'un dédommagement soit versé aux communes pour les frais inhérents et la mise à disposition de leurs infrastructures. À aucun moment, il n'a été demandé que les dérogations accordées soient diminuées, cette décision étant de l'entière responsabilité du département de l'instruction publique.

À ce jour, l'ACG ne s'est toujours pas positionnée sur la question alors qu'elle était présente lors de la rencontre avec le conseiller d'État François Longchamp. Un courrier, à l'attention de l'ACG, est actuellement en préparation afin qu'un groupe de travail voie le jour. La demande consiste à fixer un montant par élève qui serait retiré de l'impôt à la source avant que ce dernier ne soit redistribué aux communes. **M. A. Walder** ne conçoit pas, notamment en vue de la construction de la future école, que la commune ait à financer des classes, potentiellement fréquentées par des enfants venant de France voisine, sans qu'il n'y ait une entrée fiscale compensatoire.

5. ZI Epinglis

M. A. Walder a donné un préavis défavorable quant à l'installation d'une entreprise de transport sur le site de la Tuilerie. En effet, le passage de camions sur la commune serait accru et pourrait s'avérer compliqué. L'exigence serait que les camions ne puissent plus emprunter la route de Cugny.

6. Exposition transfrontalière

Les communes du Bas du Salève, suisses et françaises, travaillent à la mise sur pied de divers événements qui se dérouleront en 2018. Une exposition se tiendra à Bardonnex à fin mai ainsi qu'un spectacle début juin. Des films seront diffusés à Archamps, notre commune partenaire. À titre d'exemple, Veyrier et Bossey organisent la tenue de cette même exposition à fin février, puis celle-ci se déplacera à Collonges-sous-Salève qui gèrera conjointement la manifestation avec Troinex. **M. A. Walder** ajoute que les écoles ainsi que les associations communales, telle la Mémoire de Bardonnex, sont impliquées dans le projet.

7. Commanderie – travaux d'urgence

Mme B. Guex-Crosier indique qu'un dépassement de crédit apparaîtra sur la ligne budgétaire de la Commanderie. En effet, le chauffe-eau de l'appartement sis au 2^e étage a dû être remplacé en urgence.

8. Assistante sociale

La mairie est arrivée au terme du processus de recrutement concernant le poste d'assistante sociale. La candidature retenue est celle de Mme Dominique Rossello qui débutera son activité le 1^{er} mars 2018. Actuellement accidentée, elle devrait être rétablie à cette date. Dans le cas contraire, **Mme B. Guex-Crosier** indique que son entrée en fonction sera légèrement différée.

9. Compsières en lumières

Lors de la dernière soirée d'illumination des arbres du cimetière, des spots ont malheureusement été dérobés ; des frais pour vandalisme seront comptabilisés dans la ligne budgétaire correspondante.

10. Aînés

Mme B. Guex-Crosier remercie toutes les personnes présentes pour leur aide au bon déroulement du repas des aînés. Les retours ont été très positifs.

Dans le même ordre d'idée, elle indique que des cartes de bons vœux et de remerciements ont été adressées à la mairie et au Conseil municipal suite à la distribution des cadeaux de Noël.

Enfin, elle informe que la sortie des aînés se déroulera le samedi 22 septembre 2018.

11. Déchets des entreprises

Suite à des articles parus dans la presse, **M. C. Creffield** tient à rassurer les membres du Conseil municipal en leur confirmant que la commune de Bardonnex est un très bon élève et qu'elle est à jour concernant la facturation de la levée des déchets aux entreprises.

12. Landecy – aménagement de mesures de ralentissement

Suite à la présentation publique relative à l'aménagement de mesures de ralentissement dans le village de Landecy, **M. C. Creffield** indique qu'un sondage, destiné à la population landecéenne, est actuellement en préparation. Il servira à recueillir leur opinion mais également, le cas échéant, l'acceptation de certaines contraintes si l'aménagement d'une zone 20 km/h. devait s'avérer possible.

13. Chemin des Chouettes

La mise en double-sens du chemin des Chouettes est toujours d'actualité. **M. C. Creffield** fait état d'une correspondance soutenue entre les différents départements et la commune ne manquera pas de faire part de l'avancement du dossier.

14. Stationnement – signalisation verticale

M. C. Creffield informe que des panneaux de signalisation, limitant le stationnement à 15 heures, seront installés, d'ici à une trentaine de jours, en divers endroits de la commune.

15. Giratoire de Compesières

Le délai de recours, suite au vote du budget 2018, étant échu depuis le 26 janvier, la commande du dernier objet devant compléter la mise en valeur du giratoire de Compesières a pu être confirmée à l'artisan dont le projet avait été retenu.

VI RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- pris connaissance de la nouvelle mouture du PLQ de la route d'Annecy,
- préavisé une requête en autorisation de construire.

Commission des bâtiments et école :

M. J. Gyger indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- parlé du retour des soumissions relative à la transformation de la cure en nouvelle mairie et de la rénovation de la partie historique,
- préavisé la délibération relatives au crédit d'investissement pour la réalisation d'un groupe sanitaire au rez de la Commanderie,
- accueilli M. A. Krasnosselski en qualité de nouveau membre de la commission.

Commission environnement et développement durable :

En l'absence de M. J.-C. Marchand, **M. M. Goldschmid** indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- préavisé favorablement la délibération pour un soutien financier de CHF 15'000 en faveur du Centre de réadaptation des rapaces,
- préavisé favorablement la délibération ouvrant un crédit en vue de l'obtention des autorisations nécessaires à la réalisation de points de collecte et d'éco-points,
- parlé du remplacement ad intérim à la présidence de la commission durant l'absence de M. J.-C. Marchand.

Commission des finances :

M. G. Rana Zolana indique, bien que la dernière séance ait été annulée, que la commission a :

- par voie électronique, attribué diverses subventions sportives.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- finalisé l'aménagement du giratoire de Compesières,
- discuté de l'avancement des projets sur diverses routes communales (Chouettes, Humilly, Prieur),
- préavisé favorablement la délibération relative aux travaux de réfection et au renouvellement des places de jeux communales.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- débriefé sur la distribution du cadeau des aînés,
- finalisé l'organisation du repas des aînés,
- avancé dans l'organisation des sorties des aînés et des jeunes.

VI RAPPORT DE COMMISSIONS

1. Sociale et culture : attribution de l'aide sociale en Suisse 2017.

Rapporteur : Daniel Fischer

Le président cède la parole à **M. D. Fischer** qui explique que sur 77 dossiers étudiés, 37 ont été retenus. Sept associations ont bénéficié d'une subvention de CHF 1'500, 13 d'entre elles ont bénéficié d'une subvention de CHF 1'000, 17 de CHF 500; le tout pour une somme totale de CHF 32'000.

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil municipal prend acte du rapport de la commission Sociale et culture relatif à l'attribution de l'aide sociale en Suisse en 2017.

2. Environnement et développement durable : attribution de l'aide au développement à l'étranger en 2017. Rapporteur : Daniel Fischer

Le président cède la parole à **M. D. Fischer** qui indique que le montant à disposition pour l'année 2017 était de CHF 59'000, soit 1% du budget de fonctionnement 2017. Au final, la somme totale a été répartie entre 24 associations retenues parmi les 53 dossiers étudiés. La répartition entre les divers continents se présente comme suit : Afrique : 41%, Asie : 40% et Amérique latine et centrale : 19 %. Le pays qui a reçu le plus a été le Népal, durement touché par le tremblement de terre en avril 2015 avec 13'000 soit près de 22% de l'enveloppe globale.

Mme S. Schrag demande que son nom soit ajouté à la liste des participants puisqu'elle remplaçait un conseiller municipal absent.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le Conseil municipal prend acte du rapport de la commission Environnement et développement durable relatif à l'attribution de l'aide au développement à l'étranger en 2017.

VIII PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1428 Crédit d'investissement de CHF 130'000 destiné à des travaux de réfection et au renouvellement des places de jeux communales

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. C. Creffield** qui explique que le dernier investissement relatif à l'installation de places de jeux sur la commune remonte à 2010. Il indique qu'un petit tiers du montant total sera destiné à la réfection de l'existant, notamment le remplacement du gazon synthétique de l'Agorespace. Afin de répondre à une certaine demande, des jeux destinés à une pyramide d'âge élargie, notamment des balançoires, seront installés. A cet effet, il rappelle que la loi oblige l'installation d'une protection au sol dont le coût est souvent bien plus important que le jeu lui-même. Enfin, au vu des 350 logements prévus sur la commune, l'arrivée d'enfants est non seulement attendue dans les bâtiments scolaires mais également sur les places de jeux, raison pour laquelle celles-ci doivent être étoffées.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1428.**

D – 1428 Crédit d'investissement de CHF 130'000 destiné à des travaux de réfection et au renouvellement des places de jeux communales

Considérant,

- *le budget administratif pour l'année 2018, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,*
- *l'état général des places de jeux communales, lesquelles réclament un rafraîchissement,*
- *la volonté de l'Exécutif et de la commission des routes, travaux et emplacements communaux de procéder à la mise aux normes des installations actuelles et à en augmenter l'offre,*
- *les doléances recueillies des usagers et les interventions des conseillers sur l'entretien des jeux et le constat d'une offre insuffisante,*
- *le besoin exprimé par les parents des jeunes enfants de bénéficier d'une offre en adéquation avec leurs besoins, notamment des balançoires,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 18 décembre 2017,*
- *l'exposé des motifs,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *De réaliser les travaux de réfection et de renouvellement des places de jeux.*
2. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 130'000.- destiné à ces réfections et renouvellement.*

3. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous rubrique 3420.110, puis de la porter à l'actif du bilan, 3420.110, dans le patrimoine administratif.*
4. *D'amortir cette dépense au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2019.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix pour.

2. P-D-1429 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2018 de CHF 15'000.- destiné à soutenir l'activité du Centre de réadaptation des rapaces

Le président indique qu'une brochure présentant le CRR (Centre de réadaptation des rapaces) figure parmi les documents remis à chaque membre du Conseil municipal. Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, il cède la parole à **M. C. Creffield** qui exprime sa reconnaissance envers ce centre qui recueille gratuitement les rapaces et autres volatiles blessés trouvés sur le canton. Il rappelle que la commission était en relation avec le CRR depuis de longs mois, mais que ce soutien de CHF 15'000 n'a pu être intégré au budget 2018, les comptes audités de l'entité n'ayant pu être obtenus dans le délai imparti. Lors de la récente visite du centre, M. Ludovic Bourqui, fondateur du CRR, a indiqué que le financement de projets ne posait généralement pas de problème, diverses fondations soutenant le centre. En revanche, aucune d'entre elles ne prévoit d'aide pour le fonctionnement. Aussi a-t-il approché la commune de Bardonnex pour un soutien à son activité.

Mme V. Crettenand demande si le CRR perçoit des subventions cantonales ou fédérales et si ce soutien communal sera reconduit ?

Bien que des oiseaux lui soient amenés par différents services de l'État, le CRR ne perçoit aucune subvention cantonale. M. L. Bourqui a indiqué avoir reçu, à une seule occasion, un léger défraiement alors que des perroquets, confisqués à l'aéroport, lui avaient été confiés. **M. C. Creffield** poursuit en indiquant que ce soutien figurera très certainement au budget 2019, ce pour autant que le rapport d'activités du CRR et la tenue des comptes répondent aux attentes de la commission.

M. D. Fischer confirme les bonnes relations que la commission entretient avec M. L. Bourqui depuis de nombreuses années. Il indique que Mme S. Schrag détient les comptes de l'association qui gère le CRR et qui présentent un déficit de fonctionnement de l'ordre de CHF 80'000 par année. Aussi, encourage-t-il ses collègues à voter en faveur de la délibération. Enfin, il propose un amendement pour l'insertion d'un troisième décide, soit « *que l'Exécutif interpelle la direction générale de l'agriculture pour obtenir de cette dernière une contribution financière en faveur du CRR pour son travail effectué pour les rapaces du canton de Genève* ».

Il y a quelques années, la commune avait financé, à raison de CHF 10'000, l'installation de deux volières. **M. G. Rana Zolana** demande si celles-ci sont en place ?

Cela lui est confirmé. Ces deux volières portent d'ailleurs les armoiries de la commune.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet d'amendement proposé par M. D. Fischer. Celui-ci est accepté à l'unanimité, soit par 13 voix pour.**

➔ **Le président soumet ensuite au vote le projet de délibération 1429 amendé.**

D – 1429 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2018 de CHF 15'000.- destiné à soutenir l'activité du Centre de réadaptation des rapaces

Considérant,

- l'implantation sur la commune de Bardonnex du Centre de réadaptation des rapaces (CRR), un Centre de soins animé par une équipe motivée et compétente, régi par une association à but non lucratif dont la mission est de soigner et de relâcher les rapaces et autres oiseaux dans un milieu naturel,
- la mission tant écologique que pédagogique du CRR, laquelle s'inscrit parfaitement dans notre volonté de soutien pour le développement durable,
- que le CRR fait partie des atouts et valeurs de notre commune, répondant en tous points à nos aspirations,
- les enseignements instructifs tirés de la visite du CCR par la commission EDD le 4 décembre 2017,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission EDD lors de sa séance du 11 janvier 2018.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'octroyer un crédit supplémentaire de fonctionnement 2018 de CHF 15'000 destiné à soutenir l'activité du Centre de réadaptation des rapaces.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement.
3. D'interpeller, par l'entremise de l'Exécutif, la direction générale de l'agriculture pour obtenir de cette dernière une contribution financière en faveur du CRR pour son travail effectué pour les rapaces du canton de Genève.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix pour.

3. P-D-1430 Crédit d'investissement de CHF 1'350'000 destiné à la transformation de l'ancienne cure en nouvelle mairie

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui, après un bref historique, rappelle que le Conseil municipal a voté le 3 mars 2015 un crédit d'étude permettant d'établir les plans et divers relevés nécessaires à l'installation de la mairie dans l'ancienne cure. En janvier 2017, il a voté un crédit d'investissement de CHF 130'000 afin de couvrir les frais inhérents à la réalisation des plans de pré-exécution nécessaires à l'appel d'offres.

Les soumissions relatives aux travaux préparatoires, au gros-œuvre, aux installations techniques et aux aménagements intérieurs sont rentrées et ont permis de déterminer avec précision le montant du crédit nécessaire à la transformation des locaux. Mme B. Guex-Crosier commente le plan présentant la disposition des futurs bureaux. L'accès principal se fera par le grand escalier côté ouest ; une plateforme élévatrice pour les personnes à mobilité réduite sera installée côté église ; enfin, les accès à la tour, actuellement murés, seront réhabilités afin de permettre un accès à la salle des commissions et à la salle des Chevaliers sans avoir à sortir du bâtiment.

Les travaux de restauration estimés à CHF 200'000 sont inclus dans le crédit d'investissement. Toutefois, ceux-ci ne seront effectués que lorsque les réponses aux demandes de subvention, tant cantonales que fédérales, auront été reçues. En fonction de ces dernières, la commission Bâtiments et école décidera si les travaux de restauration seront entrepris ou si les éléments patrimoniaux seront conservés et préservés, mais non restaurés, selon les exigences du Service des monuments et sites.

Elle termine en indiquant que l'objectif est de terminer les travaux au mois de septembre afin que ceux-ci puissent être inaugurés lors de l'apéritif d'accueil des nouveaux habitants.

M. A. Walder précise que le montant de CHF 200'000 prévu pour la restauration est inclus afin d'éviter un retard dans les travaux. En effet, si ce montant devait être voté dans un deuxième temps, le délai de recours ne permettrait pas une continuité de ces derniers. L'Exécutif a donc préféré prendre l'accord moral de ne pas dépenser la somme prévue pour ladite restauration et de reporter la décision à la réception des réponses aux demandes de subvention.

M. M. Goldschmid demande ce qu'il adviendra des CHF 200'000 si des subventions cantonales et fédérales sont accordées ?

Mme B. Guex-Crosier répond qu'ils ne seront pas dépensés et qu'une économie sur le crédit d'investissement sera alors réalisée.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1430.**

D – 1430 Crédit d'investissement de CHF 1'350'000 destiné à la transformation de l'ancienne cure en nouvelle mairie

Considérant,

- *les négociations entre la Paroisse de Compesières et la commune de Bardonnex relatives à l'échange des biens curiaux,*
- *la délibération N°1348 du 8 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal acquiert le droit d'habiter à la Paroisse de Compesières pour le radier du registre foncier,*
- *la délibération N°1364 du 3 mars 2015 par laquelle le Conseil municipal vote un crédit d'étude destiné à l'aménagement de la nouvelle mairie,*
- *l'autorisation de construire DD 108'320 du 9 novembre 2016,*
- *le rapport de SINOPIE Sàrl, permettant de répertorier les éléments d'intérêts patrimoniaux qui doivent être rénovés,*
- *la délibération D-1407 du 31 janvier 2017 par laquelle le Conseil municipal a voté un crédit d'investissement de CHF 130'000 destiné à la réalisation de la 1ère phase de la transformation de l'ancienne cure en nouvelle mairie,*
- *la mise à profit de l'année 2017 pour la réalisation de l'appel d'offres et le chiffrage de la partie restauration, sachant que les travaux de cette dernière sont subordonnés à l'obtention de subventions fédérales et/ou cantonales,*
- *l'exposé des motifs,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, du 15 janvier 2018 de la commission Bâtiments et école,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. *De réaliser les travaux de transformation de la cure en nouvelle mairie.*
2. *D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 1'350'000 destiné à ces travaux.*
3. *De prendre acte qu'une subvention sera demandée à la Confédération et au canton.*
4. *De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, sous rubrique 0800.503.15, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan, 0800.143.15, dans le patrimoine administratif.*
5. *D'amortir ce crédit au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2019.*
6. *D'attribuer au fonds de décoration le 1 % du montant des travaux effectifs.*

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix pour.

4. P-D-1431 Crédit d'investissement de CHF 165'000 destiné à la réalisation d'un groupe sanitaire au rez de la Commanderie de Compesières

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui explique que, dans les conditions délivrées dans l'autorisation de rénover et de transformer l'ancienne cure en mairie, le département des constructions a exigé la suppression de la salle de bain. Il est dès lors proposé de modifier et d'adapter le groupe sanitaire existant au rez de la Commanderie afin qu'il soit accessible aux personnes à mobilité réduite et d'en créer deux nouveaux, l'un réservé au personnel administratif, l'autre destiné aux visiteurs et utilisateurs lors des manifestations publiques communales et privées (mariages, réceptions en mairie, Bal du château, Musicales de Compesières, etc.). L'Exécutif n'a pas inclus ces travaux à la précédente délibération car il a préféré présenter les projets par étages.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1431.**

D – 1431 Crédit d'investissement de CHF 165'000 destiné à la réalisation d'un groupe sanitaire au rez de la Commanderie de Compesières

Considérant,

- *les travaux qui seront entrepris pour la transformation de l'ancienne cure en nouvelle mairie,*
- *l'obligation de mettre en conformité le réseau sanitaire existant,*
- *que l'équipement des toilettes existantes au rez de la Commanderie est utilisé par le personnel administratif ainsi que lors des manifestations publiques communales et privées,*
- *que les toilettes existantes ne sont pas adaptées pour les personnes à mobilité réduite,*
- *l'opportunité qui est offerte, dans le cadre des travaux de la future mairie, d'aménager un groupe sanitaire mieux adapté et davantage conforme à la demande,*

- *l'obligation, dans l'autorisation de construire délivrée pour les travaux de la future mairie, de supprimer le groupe sanitaire existant dans l'ancienne cure,*
- *l'exposé des motifs,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, du 15 janvier 2018 de la commission Bâtiments et école,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De réaliser les travaux de construction d'un groupe sanitaire au rez de la Commanderie de Compesières.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 165'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2019.
5. D'attribuer au fonds de décoration le 1 % du montant des travaux effectifs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix pour.

5. P-D-1432 Crédit d'investissement de CHF 30'000 destiné à l'acquisition de 40 panneaux d'exposition

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. A. Walder** qui rappelle que la commune possède quelques panneaux d'exposition mais que ceux-ci sont assez rudimentaires. D'ailleurs, l'association des Artistes et Artisans de la commune de Bardonnex, pour leur exposition annuelle, empruntent ceux de la commune de Plan-les-Ouates, mieux adaptés. Depuis le 1^{er} janvier 2018, ce service est devenu payant et serait, par exemple, facturé CHF 1'600 à l'association. La commune de Bardonnex a alors réfléchi à renouveler son matériel de fête par l'acquisition de nouveaux panneaux d'exposition. Il faut savoir que ceux-ci seront régulièrement utilisés pour l'accueil des nouveaux habitants, les expositions des artistes et artisans et de la Mémoire de Bardonnex ainsi que, ce printemps, pour l'exposition transfrontalière précédemment citée.

Les modèles choisis mesurent 1.20 mètre de large et sont équipés de LED pouvant être reliés en série évitant ainsi l'utilisation d'un grand nombre de câbles. Ils seront très certainement stockés à la halle artisanale.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1432.**

D – 1432 Crédit d'investissement de CHF 30'000.- destiné à l'acquisition de 40 panneaux d'exposition

Considérant,

- *la sollicitation de plusieurs associations de pouvoir bénéficier de panneaux d'affichage pour leurs expositions,*

- *les besoins de la commune de pouvoir disposer de ce matériel pour l'école de Compesières mais aussi pour ses propres manifestations (accueil des nouveaux habitants, exposition transfrontalière qui se déroulera en mai prochain sur le thème de la frontière, etc.),*
- *l'art. 30 al. 1 lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'acquérir 40 panneaux d'exposition.
2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 30'000 destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix pour.

6. P-D-1433 Crédit d'étude de CHF 25'000 visant à obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de points de collecte et d'éco-points

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. C. Creffield** qui précise, en préambule, qu'un point de collecte est conçu pour la récupération des déchets ménagers, du papier et des déchets de cuisine. *A contrario*, un éco-point s'apparente à la déchetterie de Fémé. Il indique que l'étude réalisée sur la commune, il y a quelques années, afin de définir les périmètres et zones d'implantation de déchetteries enterrées, a été utile à l'ingénieur-conseil qui a pu affiner et identifier l'emplacement des points de collecte. Un travail d'ingénierie, au niveau du sous-sol plus particulièrement, doit maintenant être entrepris pour ensuite formuler les APA (autorisation par procédure accélérée) nécessaires à ces installations. Une procédure par étapes permettra de libérer, dans un premier temps, le village de Bardonnex des levées en porte-à-porte.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote le projet de délibération 1433.**

D – 1433 Crédit d'étude de CHF 25'000 visant à obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de points de collecte et d'éco-points

Considérant,

- *la résolution 1033 exprimant la volonté de la commune d'implanter des déchetteries enterrées aux endroits propices et pertinents,*
- *l'étude de faisabilité réalisée par ÉCOSERVICES en 2012, destinée à la mise en place d'un système enterré pour la collecte des déchets sur le territoire communal,*
- *le complément de mandat d'ÉCOSERVICES en 2014 pour une étude environnementale visant à identifier les emplacements potentiels pour la création de déchetteries enterrées,*

- *la demande faite en 2017 à notre mandataire, le consortium BARD'au tri, et à un bureau d'ingénieurs civils, de vérifier la faisabilité technique, entre autres par rapport aux réseaux souterrains existants, des emplacements retenus par l'étude réalisée par ÉCOSERVICES soit, dans un premier temps :*
 - un point de collecte à l'entrée du chemin des Rupières et deux éco-points, l'un à la boucle de rebroussement du bus à la place De-Brunes, l'autre au stade de football de Compesières.
- *l'élaboration des dossiers de requête en autorisation de construire pour ces trois objets ainsi que le chiffrage permettant l'ouverture d'un crédit d'investissement pour leur réalisation,*
- *l'exposé des motifs,*
- *le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission EDD du 18 décembre 2017,*
- *l'art. 30 al. 1 lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'étude de CHF 25'000 visant à obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de points de collecte et d'éco-points.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements.
3. De la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense avec le crédit qui sera voté pour la réalisation.
5. En cas de non-exécution des travaux du projet, d'amortir ce crédit sur douze mois par le compte de fonctionnement.

Cette délibération est adoptée 12 voix pour, 1 abstention.

7. P-R 1044 Pour le maintien d'un office postal à Croix-de-Rozon

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président cède la parole à **M. D. Fischer** qui, d'emblée, propose de rectifier la phrase « Sur proposition du maire et des adjoints » en « Sur proposition du Groupe DC et Entente ». Il poursuit en rappelant que l'office postal est, depuis quelques temps, particulièrement fragilisé puisqu'il fait partie des offices que La Poste Suisse envisage de fermer. Malgré une pétition signée par plus de 1'100 personnes, la rencontre de l'Exécutif avec des représentants du réseau postal et vente n'a laissé que peu d'espoir quant à son maintien. Cette fermeture prêterait un grand nombre de personnes issues de la commune et des alentours puisqu'il s'agit du premier office après le passage de la frontière. En outre, le changement d'horaire, récemment imposé par la direction, a provoqué une diminution du nombre de clients en raison des heures d'ouverture moins bien adaptées. Parallèlement, cette même direction reproche un chiffre d'affaires insuffisant, élément qui justifierait sa fermeture. En conclusion, M. D. Fischer au nom du Groupe DC et Entente encourage vivement au vote de cette résolution.

Selon **M. A. Walder**, la problématique soulevée est difficile. Qui accepterait qu'une entreprise, déficitaire chaque année, continue de fonctionner ? Quel surcoût les personnes seraient-elles prêtes à accepter pour le maintien d'un service à la population ? Il faut savoir que le tarif postal est bloqué depuis longtemps ; que pour le maintien d'un office, le prix du timbre devrait probablement être augmenté. D'un autre côté, la manière de procéder de La Poste Suisse n'est pas transparente et il est très compliqué d'obtenir des informations. Une chose est certaine : la commune de Bardonnex ne reprendra pas en mairie le service postal. Parallèlement, La Poste se moque des agences postales au vu du montant qui leur est versé. Des communes, sur lesquelles des agences postales ont été ouvertes, ont déjà dû mettre la main au portemonnaie, absorbant ainsi quelques charges, voire le déficit.

Sur la commune de Bardonnex, la mise sur pied d'une agence postale, avec ses deux stations-service et son tea-room, ne paraît pas évidente. L'alternative offerte par La Poste est le service à domicile qui, comme son nom l'indique, n'est possible que pour les personnes qui restent à domicile.

La marge de manœuvre est très étroite et M. A. Walder craint de ne gagner que du temps. Dans tous les cas, la résolution sera transmise à l'État de Genève, à la Confédération et à La Poste Suisse.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote le projet de résolution 1044.**

R – 1044 Pour le maintien d'un office postal à Croix-de-Rozon

Considérant,

- *la volonté de la Poste de fermer d'ici à 2020 entre 500 à 600 bureaux postaux, touchant directement 1'200 emplois,*
- *le fait que cela pourrait représenter à Genève, selon les estimations de Syndicom, jusqu'à 39 offices et concerne 200 employé-e-s,*
- *l'importance, en termes de service public, d'un réseau postal de qualité, dense et facilement accessible pour toute la population,*
- *le slogan de la Poste : « Ma poste est là où je me trouve »,*
- *La pétition de plus de 1'100 signatures récoltées en 15 jours contre la fermeture de l'Office de Croix-de-Rozon,*
- *les déclarations du Conseil fédéral concernant la distance raisonnable qui, selon des valeurs moyennes nationales, doivent être de 20 minutes pour 90 % de la population pour un office postal ou une agence et de 30 minutes pour des services de paiement, ce qui ne sera très clairement pas le cas si l'Office de Croix-de-Rozon ferme,*
- *la distance supérieure aux normes admises pour rejoindre les plus proches offices si l'Office de Croix-de-Rozon devait fermer,*
- *l'impossibilité pour la commune d'accueillir un tel office dans ses murs sous la forme d'une agence postale,*
- *la répartition démographique de la commune dont 20 % des habitants ont plus de 65 ans,*
- *les futurs développements à Croix-de-Rozon pour environ 350 logements,*

- *le résultat largement bénéficiaire de la Poste à hauteur de 394 millions de francs pour le premier semestre 2017, en hausse de 81 millions par rapport à l'année précédente.*

Sur proposition du Groupe DC et Entente,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De s'opposer à la fermeture de l'Office postal de Croix-de-Rozon ainsi qu'à tout affaiblissement du réseau postal sur la commune, essentiel en termes de service public.
2. De demander à l'Exécutif de refuser toute solution autre et s'engager activement, tant auprès du canton que de la Poste suisse, pour défendre l'Office de poste de Croix-de-Rozon et le maintien d'un réseau postal de qualité.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 13 voix pour.

IX DÉCISIONS DE L'AG DE L'ACG DU 22 NOVEMBRE 2017 SUJETTES À OPPOSITION DES CONSEILS MUNICIPAUX

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, le président se réfère aux documents envoyés par l'association des communes genevoises (ACG) relatifs à la séance tenue le 22 novembre 2017. Durant cette dernière, l'assemblée s'est prononcée favorablement au financement, par le biais du FI, de subventions de CHF 880'000 pour la mutualisation et l'harmonisation des systèmes d'information et de communication de la police et des APM et de CHF 60'000 pour les travaux d'aménagement et de rénovation des Bibliobus.

➔ **La parole n'étant pas demandée, le président prend acte qu'aucun membre du Conseil municipal ne souhaite s'opposer aux décisions susmentionnées.**

Pour information, le président indique que l'octroi d'une subvention de CHF 330'000 pour le financement, par le biais du FI, de la construction d'une passerelle dédiée à la mobilité douce sur le Rhône a été invalidée le 20 septembre 2017 suite à l'opposition de 22 communes, notamment celles de Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Troinex et la Ville de Genève.

X PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Landecy – haie d'épineux

Mme S. Schrag signale qu'une haie d'épineux empiète sur la route à proximité de la fontaine de Landecy. Elle demande que le nécessaire soit fait afin que le propriétaire la taille.

M. A. Walder l'informe que le propriétaire a déjà été contacté et qu'il va procéder à la taille de la haie ces prochains jours.

2. Initiation au curling

Mme S. Schrag remercie M. C. Crottaz, secrétaire général, pour l'organisation de la session d'initiation au curling ainsi que pour la soirée qui a suivi. Tout comme ses collègues, elle a passé un très agréable moment.

Acclamations de l'assemblée.

3. Route de Foliaz

M. A. Krasnosselski indique qu'un nid-de-poule conséquent a refait son apparition sur la route de Foliaz, à la hauteur de la propriété de M. Tagand.

M. C. Creffield indique que la commission des routes et des emplacements communaux envisage, durant l'année 2018, de refaire le surfacage de ce tronçon de route.

4. Réforme des sapeurs-pompiers 2030

M. O. Sieve informe qu'il faudra prêter une oreille attentive, au sein de l'ACG (Association des communes genevoises), quant à la réforme des sapeurs-pompiers 2030. En effet, celle-ci pourra engendrer des conséquences financières très importantes pour les communes.

À la demande des sapeurs-pompiers volontaires, **M. A. Walder** indique que des groupes de travail ont été organisés. Pour le groupe Arve-Rhône, dont la commune de Bardonnex fait partie, deux magistrats issus de Troinex et Bernex sont les représentants des communes. Il ajoute qu'une amélioration au sein des pompiers professionnels a déjà été acceptée par l'ACG. Celle-ci provoquera l'engagement d'un certain nombre de nouvelles recrues. Un tableau d'estimation financière doit être discuté au sein de l'association de l'ACG car les montants en jeu sont conséquents. En effet, à ce jour, les communes paient approximativement 33% de la facture globale du Service d'intervention et secours (SIS), le solde étant à la charge de la Ville de Genève; ce pourcentage pourrait être porté à 54%. Concernant plus particulièrement les sapeurs-pompiers volontaires, l'idée de regroupements importants sera probablement abandonnée.

5. Conseil municipal

M. D. Fischer souhaite la bienvenue à Mme E. Guex-Crosier au sein du Conseil municipal.

Au nom du groupe PLR+, **M. G. Rana Zolana**, se joint à M. D. Fischer ; il note que l'arrivée de Mme E. Guex-Crosier rajeunit la moyenne d'âge du Conseil municipal.

6. Chemin des Forches

M. G. Rana Zolana signale qu'en raison des travaux de construction en bordure du chemin des Forches, celui-ci est dans un très mauvais état, du manège à son débouché sur la route d'Annecy.

8. Dépôt sauvage

M. G. Rana Zolana indique que des canapés et autres objets ont été « oubliés » en bordure de la route d'Annecy.

M. C. Creffield indique qu'il s'agit malheureusement d'un dépôt sauvage et que ces encombrants seront très prochainement enlevés par le prestataire de la commune.

9. Wi-Fi

M. G. Rana Zolana relève la présence d'un deuxième réseau Wi-Fi dans la salle des Chevaliers. Il demande lequel doit être utilisé ?

M. A. Walder répond que celui nommé « Commune de Bardonnex » est réservé à l'usage du Conseil municipal et des visiteurs.

10. Cadeaux des aînés

Lorsqu'il rend visite aux aînés pour la remise du cadeau de Noël, **M. M. Goldschmid** demande toujours à ses hôtes de lui donner un point positif et un point négatif quant à la gestion de la commune de Bardonnex. Le point positif qui ressort le plus souvent est que les aînés ont la chance d'être très gâtés ; un des points négatifs est qu'il est très difficile de voyager assis dans le bus 44.

En outre, M. M. Goldschmid demande s'il serait possible, en 2018, de recevoir les cadeaux dès le lundi 26 novembre afin de rallonger le période de distribution.

Mme S. Schrag pense qu'il sera difficile d'avoir, pour cette date, les produits à distribuer – il s'agit souvent de produits artisanaux qui demandent un certain temps de préparation – et les cartes de vœux signées.

7. Fibre optique

M. A. Walder indique que la mairie bénéficie de la fibre optique depuis une semaine.

XI CALENDRIER

Commissions				
	Aménagement, urbanisme et mobilité	06.03.18	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et école	19.03.18	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	19.02.18	20h30	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité	05.03.18	18h30	Salle des commissions
		19.04.18	18h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	19.02.18	18h30	Salle des commissions
		26.03.18	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	12.03.18	18h30	Salle des commissions
	Bureau	01.03.18	18h30	Mairie
	Conseil municipal	13.03.18	20h30	Salle des Chevaliers
	Promotions citoyennes	21.03.18	18h30	Salle des Chevaliers
	Course du Conseil municipal	09.06.18	organisée par MM. B. Boymond et L. Lavarini	
	Sortie des aînés	22.09.18		

Le président remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, il lève la séance à 22h55.

John Gyger, président

Genève, le 1^{er} février 2018/fb